

C. IPC 299  
01

Le Directeur général de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) présente ses compliments et a l'honneur d'inviter les représentants des membres et des observateurs à la cinquante-troisième session du *Comité d'experts institué en vertu de l'Arrangement de Strasbourg concernant la classification internationale des brevets (CIB)*, qui se tiendra sous une forme hybride au siège de l'OMPI à Genève et par l'intermédiaire d'une plateforme en ligne du jeudi 24 février (10 heures) au vendredi 25 février 2022 (17 h 30).

Le projet d'ordre du jour (document IPC/CE/53/1 Prov.) et d'autres documents de travail sont disponibles sur le forum électronique à l'adresse <https://www3.wipo.int/classifications/ipc/ipcef/public/fr>, sous le projet [CE 539](#).

L'interprétation simultanée sera assurée en français et en anglais.

En raison de la pandémie actuelle de COVID-19, les délégués souhaiteront peut-être examiner attentivement la situation en matière de santé publique avant de voyager. S'ils souhaitent s'abstenir de voyager, les participants peuvent suivre la retransmission en direct des délibérations de la cinquante-troisième session du Comité d'experts de l'Union de l'IPC par l'intermédiaire de la plateforme de participation à distance en ligne.

Les délégués qui décident néanmoins de voyager doivent noter que les dispositions prises dépendront des éventuelles restrictions en matière de voyage découlant de la pandémie de COVID-19. En outre, il appartiendra aux participants de déterminer eux-mêmes leur situation personnelle au regard des politiques mises en place par leur pays d'origine, la Suisse et de tout pays de transit concernant les règles de quarantaine et autres mesures prises en rapport avec la COVID-19.

Afin de faciliter leur enregistrement et leur participation, tous les participants sont priés de s'enregistrer en ligne à l'adresse suivante :

[https://www.wipo.int/registration/fr/form.jsp?registration\\_id=448](https://www.wipo.int/registration/fr/form.jsp?registration_id=448). Le Secrétariat de l'OMPI saurait gré aux participants de bien vouloir s'enregistrer en ligne dès que possible, et au plus tard le 17 février 2022.

/...

Tous les participants sont priés d'observer ce délai afin que les formalités nécessaires puissent être menées à bien pour permettre l'accès à la plateforme de participation à distance. Le formulaire d'inscription permettra aux représentants d'indiquer s'ils participeront à la réunion sur place ou à distance et s'ils comptent prendre la parole.

Tous les participants qui auront indiqué dans le formulaire d'inscription qu'ils participeront à distance seront contactés avant le début de la cinquante-troisième session du Comité d'experts de l'Union de l'IPC au sujet des modalités techniques d'accès à la réunion par l'intermédiaire de la plateforme en ligne et seront invités à un test de connectivité, ainsi qu'à une brève séance de formation, avant la réunion.

L'OMPI encourage la parité femmes-hommes à toutes ses réunions et saurait gré aux délégations de bien vouloir tenir compte de ce principe dans la désignation des participants.

Toute question supplémentaire concernant cette réunion peut être adressée au Secrétariat de l'OMPI à l'adresse suivante : [ipc.mail@wipo.int](mailto:ipc.mail@wipo.int).

Le 16 décembre 2021

A handwritten signature in dark ink, appearing to be the initials 'KN'.